Image not found or type unknown

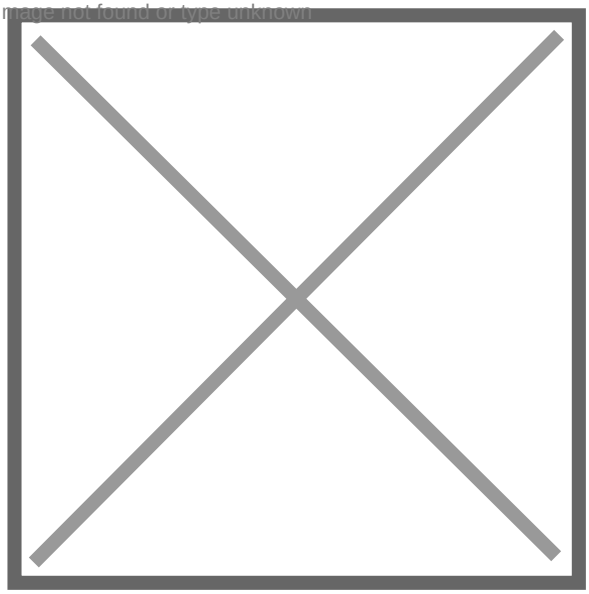

Revalorisation ou pas de la Pension alimentaire

Par **venus56**, le **13/01/2015** à **10:34**

Bonjour,
je reviens vers vous pour avoir un éclairage sur la pension alimentaire versée par mon ex conjoint.
Nous sommes repassés devant le JAF, car mon ex était au chômage. Il percevait ASS. A la suite, le juge a notifié qu'il était insolvable. Mais dès qu'il trouvera un travail, il devait me verser une pension. Ce qu'il a fait. Dans un premier temps il me versait 80€ puis quelques mois plus tard il l'a augmenté à 92€ car il avait augmenté de salaire. (je ne connais pas son salaire). Mais depuis plus rien. il ne fait pas de revalorisation. Est-ce que c'est obligatoire?
Puis-je lui demander une revalorisation?
Merci de votre réponse

Par **cocotte1003**, le **13/01/2015** à **12:04**

Bonjour, la revalorisation, si elle est prévue dans le jugement, est annuelle, en fonction de l'indice noté et celui de la date annuelle. Attention elle peut être revaloriser à la hausse mais aussi à la baisse, ce qui est le cas pour certaines cette année, cordialement

Par **venus56**, le **13/01/2015** à **13:28**

je vous remercie pour votre réponse

cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés